

Séance du 24 juin 2026

**COMMUNE DE
BERNISSART**

PRESENTS : MM, VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S, HOSLET G.,
Echevins;

SAVINI A.-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA-DELFANNE S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de
DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGERE N., Conseillers;

BILOUET V., Directrice générale.

OBJET : CHARDON Anne
Contractuel mise à disposition
Convention de participation
financière-Hensies

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu sa délibération du 29 janvier 2026 approuvant le projet de convention relatif à la participation financière de l'Administration communale de Quiévrain dans les dépenses liées à la rémunération de Madame CHARDON Anne, animatrice culturelle/coordinatrice mise à disposition de l'ASBL « Ateliers artistiques QBH » par l'Administration communale de Bernissart, dans le cadre de ses prestations sur le territoire de la commune de Quiévrain.

Attendu que l'Administration communale de Hensies bénéficie également des prestations de Madame CHARDON Anne;

Vu qu'il a lieu d'établir une convention de participation financière avec l'Administration communale de Hensies fixant les modalités de son intervention tel que stipulé dans le projet de convention ci-annexé;

Vu que ce projet de convention devra être approuvé par le Conseil communal de Hensies.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

DECIDE :

Art. 1 : D'approuver le projet de convention ci-annexé.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN